



## **COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE** **DU 13 JUIN 2018 A MARSEILLE**

Depuis le 20 décembre 2017, date de la première alerte donnée en CNAS sur la situation préoccupante de la délégation des Bouches-du-Rhône, où le secrétariat général s'était engagé à rendre visite à la délégation, puis le 10 avril 2018 lors d'un GT CNAS où les fédérations ont repris une motion déposée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives au CDAS 13 du 13 avril 2018, nous attendons la venue du secrétariat général pour qu'il se rende compte de l'urgence de la situation de la délégation et de la souffrance au travail rencontrée par les agents.

Enfin, le 13 juin 2018, Mme Isabelle COURANT, adjointe au chef du bureau SRH3C et M. Patrice BAQUEY, adjoint au chef du bureau SRH3A, se sont déplacés et ont pris la peine de rencontrer les agents de la délégation et, à la demande des organisations syndicales, celles-ci ont obtenu une audience.

Nous avons réitéré notre demande de remplacement des deux postes d'assistants de délégation.

Mme COURANT nous a expliqué que la délégation comptait toujours 8 agents.

Nous lui avons répondu que depuis le redéploiement de chorus, le compte n'y était pas, car un agent des services de l'action sociale a été détaché vers chorus au détriment de l'action sociale qui ne comporte aujourd'hui que 3 assistants de délégation.

La réponse du secrétariat général ne tient qu'en 1 mot : réorganisation !!!

Pour les organisations syndicales c'est : mission impossible !!! Elles ont détaillé les tâches très variées de la délégation :

- logement : jeunes agents sortant des écoles à la recherche d'appartements sociaux car, ce n'est un secret pour personnes, les loyers dans le privé sont très élevés dans le département des BDR,
- places en crèches,
- colonies de vacance,
- restaurants administratifs,
- coins repas,
- arbre de Noël, qui réunit un nombre important de famille,
- les retraités, qui du fait de la baisse de leur pouvoir d'achat sollicitent l'action sociale et participent en grand nombre chaque année (750/800 personnes) à la journée organisée par la délégation.

Afin de souligner le traitement inégal et discriminatoire dont est victime la délégation des Bouches-du-Rhône, les organisations syndicales ont comparé le département des Bouches-du-Rhône aux départements voisins de PACA mais aussi celui du Rhône qui partage les mêmes caractéristiques que notre délégation à savoir un service Chorus distinct. Systématiquement, les effectifs des délégations sont supérieurs à celle de la délégation des Bouches-du-Rhône (cf annexe).

Quelle est la raison de cet état ?

Quels critères concourent à l'effectif d'assistant de délégation ?

Face aux arguments métiers, aux arguments des effectifs, des structures gérées et implantées, aucune réponse réelle et satisfaisante ont été avancées.

Le remplacement de postes demandé par les organisations syndicales n'est pas un caprice mais un besoin réel, une nécessité pour répondre à l'attente des agents dans un département où l'action sociale à un rôle important d'amortisseur social, notamment pour les revenus les plus modestes.

Nos collègues travaillent pour les agents, mais à quel prix ? Jusqu'où cela doit aller avant que des mesures soient prises ?

Le burn-out au travail est malheureusement une réalité dans nos services et nous ne saurons accepter que la santé des agents de la délégation des Bouches-du-Rhône soit bafouée pour des raisons économiques.

Cette situation ne peut plus durer, aussi nous souhaitons faire entendre nos revendications par tous les moyens.